

SÛRETÉ DU QUÉBEC

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2013



Mot du directeur général

C'est avec beaucoup de fierté et de conviction que la Sûreté du Québec s'engage à mettre en œuvre son premier plan d'action en matière de développement durable. Depuis plusieurs années, notre approche stratégique en résolution de problèmes permet à nos policiers de travailler de concert avec le milieu pour identifier les problèmes locaux de sécurité publique et chercher des solutions durables.

Ce plan d'action donne un cadre officiel à notre engagement à faire du développement durable un enjeu indissociable de nos activités. Nous entendons réaliser notre mission dans le respect des obligations et des principes inscrits dans la Loi sur le développement durable et conformément aux orientations de notre plan stratégique 2007-2012.

Dans l'exercice de notre mission, nos actions s'articulent autour de deux grands pôles : influencer positivement l'avenir et réduire notre empreinte écologique. Chacune de nos actions, chacun de nos gestes, doit contribuer à réduire les impacts environnementaux de nos interventions.

Nous avons ainsi choisi de continuer à faire appel aux citoyens pour renforcer leur implication dans la prévention et le maintien de leur sécurité. Nous continuerons à partager notre expertise, notamment en participant à des missions de paix à l'étranger. Nous poursuivrons nos activités pour la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine, témoin de l'évolution de l'activité policière québécoise depuis 1870. Enfin, nous miserons sur l'utilisation écoresponsable de nos ressources et nous maintiendrons nos efforts pour accroître l'efficacité énergétique, entre autres, dans la rénovation et la construction de nos bâtiments.

L'atteinte de nos objectifs requiert un engagement et une intégration des principes de développement durable au quotidien. Et, puisque la mise en œuvre de ce plan d'action est tributaire de la participation de tout le personnel, la formation et la communication y occupent une place importante. La préservation du bien-être de nos employés civils et policiers, source première de notre efficacité dans la réalisation de notre mission, demeurera au cœur de nos préoccupations.

Par ce premier plan, nous nous engageons non seulement à contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux, mais aussi à accroître, dans une plus large perspective, le bien-être des générations futures.

Richard Deschesnes

Avant-propos

Depuis l'adoption de son plan stratégique 2007-2012, la Sûreté du Québec a entrepris une démarche progressive et structurée en développement durable.

Dès 2007, un comité d'orientation a commencé à réfléchir aux interventions et aux projets opérationnels ayant un lien avec la Loi sur le développement durable ainsi qu'avec les orientations et les objectifs du gouvernement du Québec.

En 2008, afin de répondre à l'action « Mettre en œuvre des principes de développement durable » du Plan stratégique 2007-2012 de la Sûreté du Québec, la production d'un premier inventaire d'activités et d'initiatives a permis de constater que plusieurs d'entre elles répondaient déjà à des objectifs gouvernementaux touchant, entre autres, la sécurité du citoyen et la prévention du crime, l'amélioration de la santé et la qualité de vie au travail; la formation et le perfectionnement; la conservation et la mise en valeur du patrimoine, l'approvisionnement responsable, la gestion écoresponsable du parc automobile et la coopération internationale.

La stratégie régionale en développement durable du district du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine s'est par exemple traduite par des gestes quotidiens dans les multiples tâches policières. On y trouve la sensibilisation du personnel, la diversification des actions en sécurité routière, l'utilisation optimale des véhicules et diverses actions environnementales en partenariat avec la Société immobilière du Québec.

La Sûreté du Québec est heureuse de déposer ce premier plan d'action de développement durable. Il représente un pas de plus dans la transformation durable des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.

Nous sommes convaincus que l'engagement de notre organisation et la sensibilité marquée de nos plus jeunes employés policiers et civils pour cette cause entraîneront des changements dans les habitudes de vie et contribueront à l'adoption de pratiques gagnantes pour la société québécoise.



LA PRÉSENTATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La Sûreté du Québec a été créée en 1870. Elle est la seule organisation policière québécoise à avoir juridiction sur tout le territoire du Québec et à accomplir une aussi grande diversité de mandats. Elle intervient à tous les niveaux de service et dans tous les secteurs policiers, qu'il s'agisse d'activités de gendarmerie dans les municipalités qu'elle dessert, d'interventions en sécurité routière ou d'enquêtes criminelles tant à l'échelle locale, que régionale, nationale et internationale.

NOTRE ÉNONCÉ DE MISSION, DE VISION ET DE VALEURS

MISSION

La mission de la Sûreté du Québec est clairement édictée dans la Loi sur la police : « La Sûreté du Québec, police nationale, concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi la communauté policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec. »

VISION

Pour les prochaines années, l'ensemble du personnel sera mobilisé pour concrétiser la nouvelle vision institutionnelle : La Sûreté du Québec à l'avant-garde! Partenaire privilégié et engagé dans la sécurité et le bien-être des citoyens.

VALEURS

Le personnel policier et civil de la Sûreté du Québec est guidé par les valeurs suivantes dans toutes ses actions et décisions :

• Service

Nous sommes animés par la volonté de nous dépasser afin de répondre aux besoins des citoyens, de nos partenaires et de nos collègues. Il est fondamental pour notre personnel policier et civil de servir, d'aider, d'être utile et disponible.

• Professionnalisme

Nous agissons selon les règles de l'art dans toutes nos interventions. Être à l'écoute, s'adapter au changement et se développer continuellement sont les composantes-clés de notre professionnalisme.

• Respect

Nous manifestons de la considération à l'égard des citoyens, de nos partenaires et de nos collègues dans l'exercice de nos fonctions. Nous respectons la dignité et les droits des personnes ainsi que les valeurs démocratiques et individuelles.

• Intégrité

Nous prenons en compte l'intérêt public ainsi que les valeurs et les normes de notre institution dans toutes les décisions concernant les citoyens, nos partenaires et nos collègues. Notre comportement exemplaire vise à préserver la confiance des citoyens à l'égard de notre institution.

Orientation gouvernementale 1

Informar, sensibiliser, éduquer, innover.

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Notre objectif organisationnel

Sensibiliser les membres du personnel aux principes de développement durable afin qu'ils puissent les prendre en compte dans leurs activités quotidiennes.

La réalisation de ce plan d'action repose avant tout sur la mobilisation de nos employés autour de notre engagement dans une démarche de développement durable. La sensibilisation et la transmission d'informations doivent permettre une meilleure connaissance du concept et des principes de développement durable pour favoriser leur prise en compte dans la prise de décisions et la réalisation des activités de notre organisation.

Pour ce faire, la Sûreté utilisera les différents moyens de communication disponibles et développera de nouveaux outils de formation pour ses employés de toutes les régions du Québec. Par l'accomplissement quotidien de leur mission de prévention et de sécurité, nos employés contribuent déjà au développement durable et nous comptons sur les activités de sensibilisation et de formation pour les amener à en prendre conscience, à améliorer les pratiques actuelles et à innover dans la création de nouvelles avenues qui viendront consolider cette démarche entreprise par notre organisation dans un souci du bien-être de la population québécoise.

Action 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable.

Cible

Sensibiliser 80% du personnel d'ici 2011, dont 50% ont une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités (2013).

Indicateur

Pourcentage du personnel sensibilisé et formé à la démarche de développement durable.

Gestes

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan de communication sur la démarche de développement durable.
- Former les gestionnaires aux principes et à la démarche de développement durable entreprise à la Sûreté du Québec.
- Sensibiliser le personnel par le biais de capsules et d'articles portant sur les principes de développement durable.
- Participer aux activités de formation gouvernementale.

Orientation gouvernementale 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement.

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Notre objectif organisationnel

Renforcer le sentiment de sécurité des citoyens.

La Sûreté du Québec doit assurer un milieu de vie sécuritaire à l'ensemble des citoyens du Québec et s'y applique quotidiennement par ses services de première ligne tels que la patrouille jour et nuit (24 heures) sur le territoire, la réponse et l'intervention rapide aux appels d'urgence, la lutte à la criminalité et la sécurité des réseaux de transport. Par le mandat que lui impose la Loi sur la police et par sa participation à des campagnes de prévention, à des opérations planifiées, à des interventions dirigées, la Sûreté est appelée à fournir tous les niveaux de services au citoyen et à mettre toutes ses ressources à son service pour lui assurer un environnement sécuritaire.

Depuis quelques années, la Sûreté a entrepris de mesurer par sondage le sentiment de sécurité de la population québécoise et présente ses résultats à l'Assemblée nationale dans son rapport annuel de gestion. Nous souhaitons aller plus loin et informer les citoyens des résultats obtenus, par l'entremise de nos quartiers généraux et des Comités de sécurité publique. Nous croyons que si la population est mieux informée, elle sera rassurée par notre souci de faire de la prévention et de veiller sur sa sécurité et que cela permettra d'établir une plus grande collaboration pour travailler au maintien de la sécurité de la population québécoise.

Action 2

Communiquer annuellement au citoyen les résultats du sondage sur le sentiment de sécurité.

Cible

Produire 10 communiqués.

Indicateur

Un communiqué annuel par district.

Gestes

- Préparer et diffuser un communiqué régional pour informer les citoyens sur les résultats du sondage portant sur le sentiment de sécurité et les moyens mis en œuvre pour maintenir et rehausser ce sentiment.



Orientation gouvernementale 3

Produire et consommer de façon responsable.

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Notre objectif organisationnel

Réduire les impacts environnementaux découlant des activités de la Sûreté du Québec.

La Sûreté du Québec compte plus de 7000 employés répartis dans toutes les régions du Québec. Pour réaliser ses activités, elle consomme des produits et des services et dispose d'un parc automobile important.

Déjà depuis quelques années, nous avons intégré des pratiques écoresponsables lors de l'achat, du recyclage et de la disposition de nos biens et de nos produits. Par exemple, une clause régissant les matières polluantes a été incluse dans quatre contrats d'acquisition et quatre projets de « type 3R » (réduction, réemploi, recyclage) ont été mis en œuvre. Il s'agit de la récupération des cartouches d'encre utilisées au Grand quartier général, de la remise des produits en surplus aux organismes sans but lucratif (OSBL), d'un projet pilote pour récupérer et recycler les piles domestiques et du transfert de casques antiémeutes et de bottillons au ministère de la sécurité publique à des fins de recyclage et de réutilisation.

Le district du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a réalisé un projet pilote pour promouvoir la conduite écoresponsable sur son territoire, la diversification de ses opérations en sécurité routière, la récupération, le recyclage et la réutilisation de biens de même que l'achat de produits écoresponsables. Ce projet sera étendu à l'ensemble des employés sur tout le territoire du Québec.

Nous sommes persuadés que dans les années à venir les efforts et la sensibilisation accrue de nos employés, en particulier de notre jeune relève, feront en sorte de multiplier les initiatives locales et régionales favorisant la réalisation de notre plan et la réduction de nos impacts sur l'environnement.

Action 3

Mettre en œuvre des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

Cible

Adopter un système de gestion environnementale en 2011.

Indicateurs

État d'avancement de la mise en œuvre d'un système de gestion environnementale en 2011.

Nombre de gestes réalisés en gestion environnementale.

Nombre d'acquisitions respectant des critères écoresponsables.

Gestes

- Créer un comité chargé de mettre en œuvre un système de gestion environnementale.
- Former les employés à une conduite écoresponsable au sein de la Sûreté du Québec.
- Promouvoir la tenue de réunions écoresponsables dans l'organisation.
- Faire des achats conformes aux critères d'écoresponsabilité.
- Disposer des produits de façon écoresponsable.



Orientation gouvernementale 5

Répondre aux changements démographiques.

Objectif gouvernemental 14

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

Objectif organisationnel

Améliorer la qualité de vie au travail.

La réalisation de notre mission repose sur la mobilisation et la disponibilité de notre capital humain. Pour y arriver, la Sûreté doit maintenir un milieu de vie qui répond aux besoins de ses employés tout en assurant la prestation de services attendue par le citoyen.

La société évolue, de nouvelles lois sont adoptées et ont des répercussions directes sur nos pratiques administratives et opérationnelles.

Notre organisation s'adapte et des actions ponctuelles sont posées pour maintenir le bien-être de nos employés. Dans les dernières années, deux programmes ont été développés. Le programme « Ensemble pour un retour au travail harmonieux » et un programme de soutien psychologique pour le personnel des unités à risque. De plus, un protocole d'entente entre l'organisme Place aux jeunes du Québec (PAJQ) et la Sûreté du Québec a été signé pour faciliter l'intégration des nouveaux policiers et de leur famille dans les régions où ils sont affectés.

La mise en place d'une table de réflexion vise à permettre de trouver de nouvelles pistes de solution, innovatrices pour favoriser et faciliter la conciliation travail-famille et diminuer les sources de préoccupations susceptibles de nuire à la qualité de vie au travail.

Action 4

Mettre en place une table de réflexion visant à favoriser et à faciliter la conciliation travail-famille.

Cible

100% du plan d'action déposé d'ici 2013.

Indicateur

Taux d'avancement du plan d'action.

Geste

- Déposer un plan d'action visant à favoriser et à faciliter la conciliation travail-famille.



Orientation gouvernementale 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif.

Objectif gouvernemental 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif organisationnel

Accroître la connaissance de l'histoire de la Sûreté du Québec par la mise en valeur du patrimoine.

Depuis sa création en 1870, la Sûreté du Québec joue un rôle unique dans l'histoire du Québec. La Sûreté s'engage à préserver, à conserver et à mettre en valeur les objets qui témoignent de son évolution à travers le temps, ainsi que de l'évolution de la fonction policière et des méthodes de travail générales et plus spécifiques qui appartiennent aussi à l'histoire judiciaire, politique, sociale et économique du Québec. Il est important de transmettre cet héritage aux jeunes policiers qui s'engagent au sein de l'organisation, et de témoigner du travail accompli auprès de la population québécoise.

Action 5

Identifier, protéger et mettre en valeur le patrimoine historique de la Sûreté du Québec.

Cibles

Accroître la collection patrimoniale.
Augmenter le nombre d'expositions réalisées.

Indicateurs

Nombre d'acquisitions de biens patrimoniaux.
Nombre d'expositions réalisées.

Gestes

- Conserver les biens patrimoniaux en les cataloguant pour en faciliter l'utilisation.
- Mettre en valeur le patrimoine des unités de la Sûreté du Québec.



Orientation gouvernementale 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif.

Objectif gouvernemental 23

Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

Notre objectif organisationnel

Favoriser la collaboration et les échanges entre la Sûreté du Québec, ses partenaires et les organismes internationaux dans le domaine de la sécurité publique et du développement durable.



Depuis 2006, la Sûreté du Québec et la Police zone de Sint-Pieters-Leeuw en Belgique ont établi des liens de coopération dans le domaine de l'application des normes et des standards en police de proximité. Forts de cette expérience, le district du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et la Police zone de Sint-Pieters-Leeuw ont décidé d'élaborer une démarche conjointe de développement durable dans le domaine de la sécurité publique en partenariat avec les élus.

D'autre part, la Sûreté du Québec participe aux missions de paix de l'ONU en Haïti et en Côte d'Ivoire. Sa participation permet d'apporter une réelle contribution à la lutte contre la violence et à l'établissement progressif d'un climat de paix. La Sûreté s'est distinguée autant sur le plan des enquêtes de renseignements, de la restructuration de la police haïtienne, du travail et du soutien apporté aux gardes-côtes que sur celui de la reconstruction des forces de l'ordre.

Action 6

Travailler conjointement avec les corps de police étrangers à l'avancement des idées et des pratiques respectueuses d'une démarche de développement durable.

Cible

Au moins un programme de coopération internationale.

Indicateurs

Nombre de missions réalisées.

Mise en œuvre de programmes de coopération internationale.

Gestes

- Échanger et partager les bonnes pratiques de développement durable dans le domaine de la sécurité publique.
- Proposer un modèle d'application des principes de développement durable dans le district du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine en partenariat avec les élus de la MRC de La Haute-Gaspésie et de la Police zone de Sint-Pieters-Leeuw en Belgique.
- Participer aux opérations de paix des Nations Unies, particulièrement au sein de la francophonie (par exemple en Haïti et en Côte d'Ivoire).



Orientation gouvernementale 8

Favoriser la participation à la vie collective.

Objectif gouvernemental 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Objectif organisationnel

Favoriser l'implication des citoyens et de la collectivité dans le maintien de la sécurité dans leur milieu de vie.

La participation du citoyen au maintien de la sécurité dans son milieu de vie est importante. La Sûreté du Québec mise sur l'information et la prévention du crime de même que sur le rapprochement avec les clientèles pour susciter cet engagement de la part des citoyens.

Avec la création des comités de sécurité publique (CSP), le partenariat entre les élus municipaux et la Sûreté s'est enrichi puisque les comités contribuent à cerner des problématiques et à élaborer des solutions pour maintenir et améliorer la sécurité des citoyens dans leur milieu de vie.

D'ailleurs, la Sûreté développe des programmes de prévention et participe à leur implantation en collaboration avec différents intervenants locaux et régionaux. Parmi eux, le Programme d'intervention en milieu scolaire (PIMS), le programme « Cisaille » de lutte contre la production et le trafic de cannabis, le programme « œil de lynx » pour diminuer les vols et les méfaits dans les chalets, les programmes de prévention contre la cybercriminalité et les prédateurs sexuels, l'intimidation, les sites haineux, le programme « La chaîne de sécurité » pour contrer les pertes financières attribuables aux vols et aux fraudes qui affectent les commerçants, les industriels et la population, le programme PAIR visant la prévention et la sécurité à domicile, le programme « Vieillir en liberté en toute Sûreté » pour les personnes âgées et le programme CAP sur la sécurité des femmes (Capacité, Action, Prévention) qui vise à contrer les actes criminels à l'égard des femmes.

Nous comptons travailler en concertation avec nos partenaires et les citoyens dans un esprit de développement durable et le respect de notre mission pour que la sécurité du milieu de vie devienne une réalité qui puisse être transmise aux générations futures.

Action 7

Mettre en œuvre des activités dans lesquelles les citoyens peuvent s'impliquer.

Cibles

100% de l'inventaire réalisé.

Plan d'action de la table de réflexion déposé d'ici 2013.

Indicateurs

Pourcentage de l'inventaire réalisé.

Pourcentage du plan d'action réalisé.

Gestes

- Inventorier les projets et programmes réalisés qui visent au maintien de la sécurité des citoyens dans leur milieu de vie (programmes de prévention, groupes de bénévoles, etc.).
- Mettre en place une table de réflexion afin de proposer des activités visant à maintenir la sécurité des citoyens dans leur milieu de vie.



Annexe 1 • Tableau synthèse

Objectif organisationnel	Action (Cible/Indicateur)	Geste	En lien avec :	
			Orientation gouvernementale	Objectif gouvernemental
1. Sensibiliser les membres du personnel aux principes de développement durable afin qu'ils puissent les prendre en compte dans leurs activités quotidiennes.	Action : Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable. (Obligatoire) Cible : Sensibiliser 80% du personnel d'ici 2011, dont 50% ont une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre compte dans leurs activités (2013). (Obligatoire) Indicateur : Pourcentage du personnel sensibilisé et formé à la démarche de développement durable. (Obligatoire)	- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan de communication sur la démarche de développement durable. - Former les gestionnaires aux principes et à la démarche de développement durable entreprise à la Sûreté du Québec. - Sensibiliser le personnel par le biais de capsules et d'articles portant sur les principes de développement durable. - Participer aux activités de formation gouvernementale.	1. Informer, sensibiliser, éduquer, innover. (Obligatoire)	Objectif 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre. (Obligatoire)
2. Renforcer le sentiment de sécurité des citoyens	Action : Communiquer annuellement au citoyen les résultats du sondage sur le sentiment de sécurité. Cible : Produire 10 communiqués. Indicateur : Un communiqué annuel par district.	Préparer et diffuser un communiqué régional pour informer les citoyens des résultats du sondage portant sur le sentiment de sécurité et les moyens mis en œuvre pour maintenir et relever ce sentiment de sécurité.	2. Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement.	Objectif 4 : Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Annexe 1 • Tableau synthèse

Objectif organisationnel	Action (Cible/Indicateur)	Geste	En lien avec :	
			Orientation gouvernementale	Objectif gouvernemental
3. Réduire les impacts environnementaux découlant des activités de la Sûreté du Québec.	Action : Mettre en œuvre des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable. (Obligatoire) Cible : Adopter un système de gestion environnementale en 2011. (Obligatoire) Indicateurs : État d'avancement de la mise en œuvre d'un système de gestion environnementale en 2011. Nombre de gestes réalisés en gestion environnementale. Nombre d'acquisitions respectant des critères écoresponsables.	• Créer un comité chargé de mettre en œuvre un système de gestion environnementale. • Former les employés à une conduite écoresponsable au sein de la Sûreté du Québec. • Promouvoir la tenue de réunions écoresponsables dans l'organisation. • Faire des achats conformes aux critères d'écoresponsabilité. • Disposer des produits de façon écoresponsable.	3. Produire et consommer de façon responsable. (Obligatoire)	Objectif 6 : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux. (Obligatoire)
4. Améliorer la qualité de vie au travail.	Action : Mettre en place une table de réflexion visant à favoriser et à faciliter la conciliation travail-famille. Cible : 100 % du plan d'action déposé d'ici 2013. Indicateur : Taux d'avancement du plan d'action.	• Déposer un plan d'action visant à favoriser et à faciliter la conciliation travail-famille.	5. Répondre aux changements démographiques.	Objectif 14 : Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

Annexe 1 • Tableau synthèse

Objectif organisationnel	Action (Cible/Indicateur)	Geste	En lien avec :	
			Orientation gouvernementale	Objectif gouvernemental
5. Accroître la connaissance de l'histoire de la Sûreté du Québec par la mise en valeur du patrimoine.	Action : Identifier, protéger et mettre en valeur le patrimoine historique de la Sûreté du Québec. Cibles : • Accroître l'inventaire de la collection patrimoniale. • Augmenter le nombre d'expositions réalisées. Indicateurs: • Nombre d'acquisitions de biens patrimoniaux. • Nombre d'expositions réalisées.	• Conserver les biens patrimoniaux en les cataloguant pour en faciliter l'utilisation. • Mettre en valeur le patrimoine des unités de la Sûreté du Québec.	7. Sauvegarder et partager le patrimoine collectif.	Objectif 21 : Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.
6. Favoriser la collaboration et les échanges entre la Sûreté du Québec, ses partenaires et les organismes internationaux dans le domaine de la sécurité publique et du développement durable.	Action : Travailler conjointement avec les corps de police étrangers à l'avancement des idées et des pratiques respectueuses d'une démarche de développement durable. Cible : Au moins un programme de coopération internationale. Indicateurs : Nombre de missions réalisées. Mise en œuvre de programmes de coopération internationale.	• Échanger et partager les bonnes pratiques de développement durable dans le domaine de la sécurité publique. • Proposer un modèle d'application des principes de développement durable dans le district du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine en partenariat avec les élus de la MRC de La Haute-Gaspésie et de la Police zone de Sint-Pieters-Leeuw en Belgique. • Participer aux opérations de paix des Nations Unies, particulièrement au sein de la francophonie (par exemple en Haïti et en Côte-d'Ivoire)	7. Sauvegarder et partager le patrimoine collectif.	Objectif 23 : Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

Annexe 1 • Tableau synthèse

Objectif organisationnel	Action (Cible/Indicateur)	Geste	En lien avec :	
			Orientation gouvernementale	Objectif gouvernemental
7. Favoriser l'implication des citoyens et de la collectivité dans le maintien de la sécurité dans leur milieu de vie.	Action : Mettre en œuvre des activités dans lesquelles les citoyens peuvent s'impliquer. Cibles : • 100 % de l'inventaire réalisé. • Plan d'action de la table de réflexion déposé d'ici 2013. Indicateurs : • Pourcentage de l'inventaire réalisé. • Pourcentage du plan d'action réalisé.	• Inventorier les projets et les programmes réalisés qui visent au maintien de la sécurité des citoyens dans leur milieu de vie (programmes de prévention, groupes de bénévoles, etc.). • Mettre en place une table de réflexion afin de proposer des activités visant à maintenir la sécurité des citoyens dans leur milieu de vie.	8. Favoriser la participation à la vie collective.	Objectif 24 : Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

ANNEXE 2

Motifs pour lesquels certains objectifs gouvernementaux non pas été retenus dans ce premier plan d'action de développement durable

En répondant à 7 des 29 objectifs énoncés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable, la Sûreté du Québec démontre sa volonté de s'inscrire dans la démarche québécoise de développement durable. Voici les motifs pour lesquels la Sûreté n'a pas retenu les autres objectifs.

Motif :

La Sûreté du Québec contribue déjà à ces objectifs gouvernementaux dans ses activités courantes :

- 2- Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec. La Sûreté contribuera à cet objectif par la reddition de comptes annuelle de son plan d'action de développement durable.
- 3- Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec. La Sûreté travaille dans des domaines d'activité pointus qui exigent de ses spécialistes qu'ils fassent de la vigie et recherchent les produits les mieux adaptés à ses besoins organisationnels tout en considérant la protection de l'environnement et la prévention en matière de santé et de sécurité. À cet effet, on peut mentionner l'achat de munitions à projectile marquant FX (balles de savon) du système Simunition pour la formation à l'emploi de la force.
- 5- Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences. La Sûreté est un acteur important dans le domaine de la prévention et de la sécurité puisqu'elle travaille en partenariat avec les organismes et ministères dont c'est la mission première.
- 17- Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé. La Sûreté agit selon les règles de bonne gouvernance. Elle s'assure d'utiliser ses ressources humaines et financières avec efficacité et efficience et rend compte de ses dépenses annuellement.
- 20- Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience. Selon les niveaux de responsabilité prescrits par le règlement sur les services policiers, la Sûreté s'assure que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec fournissent les services selon leur niveau de compétence (L.R.Q., c. P-13.1, r. 1.2).
- 25- Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions. Les élus, membres des comités de sécurité publique, agissent à la fois comme représentants des citoyens et des municipalités et comme partenaires en matière de sécurité publique. D'une part, ils représentent les citoyens qui ont exprimé leurs attentes, leurs besoins et leurs préoccupations aux élus des différentes municipalités de la MRC, lesquels apportent ainsi leur contribution à l'amélioration du milieu de vie. D'autre part, ils agissent comme partenaires en matière de sécurité publique, en participant notamment au choix des priorités et des moyens dont dispose la communauté pour répondre à ses besoins.
- 28- Accroître la participation à des activités de formation continue et de qualification de la main-d'œuvre. Le nombre de jours de formation à la Sûreté du Québec s'élevait à 50 000 en 2008 et atteindra plus de 57 000 en 2009. Cet investissement dans la formation, qui s'inscrit dans le Plan de développement des ressources humaines (PDRH), permet à l'organisation de donner l'assurance à la population que ses employés ont les compétences requises pour offrir un service à la clientèle de qualité dans l'application des lois édictées par la société.

Motif :

Les ressources financières et humaines qui seront investies pour réaliser le plan d'action de développement durable de la Sûreté contribueront directement à la réalisation de cet objectif :

- 8- Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsable et favoriser au besoin la certification des produits et des services. L'action 3 du Plan d'action de développement durable de la Sûreté qui vise à mettre en place un système de gestion environnementale devrait contribuer à la réalisation de cet objectif.

Motif :

La Sûreté du Québec n'ayant pas compétence en ces matières, l'atteinte de ces objectifs n'est pas de son ressort.

- 3- Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.
- 7- Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et services.
- 9- Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.
- 10- Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsable et favoriser au besoin la certification des produits et des services.
- 11- Révéler davantage les externalités associées à la prévention et à la consommation de biens et de services.
- 12- Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.
- 13- Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.
- 15- Accroître le niveau de vie.
- 16- Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.
- 18- Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.
- 19- Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.
- 22- Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et de ses ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.
- 26- Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- 27- Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.
- 29- Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.

RÉFÉRENCES

Déclaration de services aux citoyens, Sûreté du Québec, juin 2007

Rapport annuel de gestion 2007-2008 de la Sûreté du Québec

Plan stratégique 2007-2012 de la Sûreté du Québec

Guide d'information à l'intention des membres des comités de sécurité publique, Direction du soutien à la gendarmerie, Sûreté du Québec, janvier 2006

Extraits de communiqués de presse déposés sur le site intranet de la Sûreté du Québec

Inventaire des bonnes pratiques en matière de développement durable, Direction du développement et de la formation, Sûreté du Québec, mai 2008

Rapport du Service des transports et des télécommunications de la Direction des ressources matérielles sur les biens durables, octobre 2008

*Stratégie régionale en développement durable
du district Bas-Saint-Laurent - Gaspésie-Îles-de-la Madeleine, octobre 2008*

Bilan annuel de la Direction des relations internationales et du protocole, Sûreté du Québec, 2007-2008



**Des remerciements sont adressés
aux membres du Comité directeur
sur le développement durable ainsi
qu'à tous les employés ayant contribué
à l'élaboration du présent document.**

Pour tout renseignement :

Sûreté du Québec
Grand quartier général
1701, rue Parthenais, bureau C-5.02
Montréal (Québec) H2K 3S7
Téléphone : 514 598-4138

Le document est disponible à l'adresse suivante :
www.surete.gouv.qc.ca

Dépôt légal - 2009

ISBN : 978-2-550-55596-4



Ce document est imprimé
sur du papier recyclé.